

Homme politique et dirigeant catholique français, Officier de carrière, Albert de Mun est fait prisonnier en 1870 ; la captivité l'amène à réfléchir aux causes de la défaite, et la Commune à mesurer la désorganisation sociale : « Entre ces révoltés et la société légale dont nous étions les défenseurs, un abîme nous apparut. » Il fonde alors, avec M. Maignen et La Tour du Pin, l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers et, pour s'y consacrer, démissionne de l'armée. En 1876, il est député de Pontivy (Morbihan) ; invalidé et réélu, il est invalidé une seconde fois en 1878 et réélu en 1881. En 1885, il songe à fonder un parti catholique sur le modèle du Zentrum allemand, mais y renonce à la demande expresse de Léon XIII. En 1886, quelques jeunes fondent à son appel et avec son appui l'Action catholique de la jeunesse française, qui compte 140 000 membres en 1914....

Albert de Mun n'était pas seulement un très grand orateur, c'était un juriste consommé et un avocat fort habile des justes revendications ouvrières. A la tête de l'équipe des catholiques sociaux, c'est lui qui est à l'origine de la législation du travail en France.

C'est lui qui a déposé le premier projet de loi sur les syndicats (il s'agissait de créer des syndicats mixtes où auraient coopéré ouvriers et patrons) ; c'est à lui, et non aux députés républicains, trop souvent partisans du statu quo, que nous devons aussi des lois voire des premières propositions de loi sur le repos dominical (1883), sur le salaire minimum légal (1888-1909), sur la réglementation de la durée du travail (1889) et sur la suppression du travail de nuit des enfants et des femmes (1891), sur les retraites (1886), les assurances sociales (1892), les accidents du travail (1893), le patrimoine syndical (1895), etc...

Outre cette magnifique œuvre parlementaire, Albert de Mun s'est attaché à propager, à l'exemple de Maurice Maignen, la doctrine du corporatisme catholique dans les milieux ouvriers grâce à une association, "L'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers", qu'il fonda avec son maître le marquis de La Tour du Pin et dont il fut longtemps le président. Il fut aussi le fondateur de l'Association catholique de la jeunesse française (ACJF).

Il est impossible de mettre en doute son appartenance à la Contre-Révolution, malgré son adhésion à la République, en mai 1892. S'il se rallia à la République, ce fut, comme il s'en explique dans *Ma vocation sociale*, pour conformer son attitude aux recommandations de Léon XIII (20 février 1892) dans son Encyclique aux Français, dite précisément "du ralliement".